

DÉPASSEMENTS HORAIRES A COMPTER DE LA PREMIERE MINUTE *
-Période du 9 FEVRIER 2026 au 8 MARS 2026-

	Effectif CPAM sur la période considérée
EMPLOYES	765
CADRES	443
TOTAL CPAM	1 208

BILAN

	Nombre d'agents concernés par un *			Nbre d'agents concernés par au moins 1 dépassement	Volume horaires			
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE		Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
EMPLOYES	25	54	1	68	9:04:00	53:21:00	0:52:00	63:17:00
CADRES	21	94	0	100	9:04:00	121:57:00	0:00:00	131:01:00
TOTAL CPAM	46	148	1	168	18:08:00	175:18:00	0:52:00	194:18:00

* Un agent peut cumuler plusieurs dépassements horaires (jour / hebdo / période)

TOTAL CPAM	195	est le nombre de dépassements horaires constatés
-------------------	------------	--

ANALYSE

	Proportion des dépassements horaires par rapport à l'effectif CPAM			Proportion du total des dépassements horaires			
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
des EMPLOYES	3,27%	7,06%	0,13%	50,00%	30,43%	100,00%	32,57%
des CADRES	4,74%	21,22%	0,00%	50,00%	69,57%	0,00%	67,43%
proportion du TOTAL CPAM	3,81%	12,25%	0,08%				

Durée de travail et reports de temps

- durée maximale journalière : 10 heures
- durée maximale hebdomadaire : 42 heures (39h +3h)
- durée maximale sur la période de référence de 4 semaines : 166 heures (156h + 10h)

* Les données ici présentées ne tiennent pas compte des éventuels "Ajout de Temps" auxquels les Managers ont pu procéder pour compenser le temps de travail effectué et écrité de leurs agents